

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017
Délibération du CSRPN

Bénéficiaire : [NL Logistique – Rouen \(76\)](#)

Objet de la demande : [Déplacement œufs / oisillons et destruction de nids / œufs / couvées de passereaux \(Bergeronnette grise, Moineau domestique et autres espèces\) présents sur la zone sinistrée en phase de remédiation \(dans le mur mitoyen avec la société Lubrizol France destiné à être démoli\)](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2020-06-14d-00584 – 2020-00584-030-002](#)

Avis émis en séance plénière du CSRPN

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

En règle générale la nidification de la Bergeronnette grise s'étale d'avril à juillet ; mais il y a toujours des exceptions, notamment avec la possibilité, limitée néanmoins, de faire une troisième couvée (ponte de remplacement). Si le mur est bien démoli fin juillet, cela ne devrait pas être trop préjudiciable à la Bergeronnette grise qui aura achevé au moins sa première couvée.

Il n'en va pas de même avec le Moineau domestique qui fait plusieurs pontes. La période de reproduction est beaucoup plus étalée, potentiellement sur une grande partie de l'année dans des conditions nutritives favorables. Il peut faire facilement des nichées de remplacement en cas d'échec d'une couvée. Il faudra que les agents de l'OFB vérifient cela juste avant la démolition afin de palier à toute destruction qui pourrait être évitée.

L'idéal serait qu'il n'y ait plus aucune nidification, car les couvées ou nichées de passereaux, même confiés à un centre de soins agréé et vraiment dévoué comme le CHENE, ont peu de chance d'aboutir à un envol des jeunes.

Il faut *a priori* admettre qu'en cas de nidification avérée, la démolition du mur se traduira, même à retardement, par la destruction de la couvée ou nichée. Ceci dit, qu'il s'agisse de Bergeronnette grise ou de Moineau domestique, ces pertes ponctuelles ne changeront en rien l'état de conservation des populations régionales et encore moins de l'espèce, qui s'en remettra.

avis favorable
avis favorable sous conditions
avis défavorable

Noms et qualités des signataires : Jean-François ELDER &
François LEBOULENGER

Experts-faune délégué du CSRPN

date de l'avis : 06/07/2020.....Signatures

